

MAIRIE DE VERS-PONT-DU-GARD (30210)

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 14 JANVIER 2021

PRESENTS : Olivier SAUZET, Myriam CALLET, Daniel MOINE, Annie DELLA-SCHIAVA, Françoise RALLET, Jean-Marie SENO, Denise FORT, Didier BELE, Michèle OZIOL, Nicolas BOSC, Vincenette FORNIER de SAVIGNAC-AUBERT, Nadia DELJARRY, Cyril COPAIN, Marina SORBIER, Pierre WAROT, Sybil LABROUVE, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON.

ABSENT : Alvaro GINER (procuration à Olivier SAUZET).

Approbation du procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020

Le procès-verbal de la séance du 22 octobre 2020 est **approuvé** à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Sybil LABROUVE, Laurent MILESI, Fabrice ALARCON).

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE LA DELEGATION CONSENTIE

M. le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation qui lui a été consentie :

- Vu l'article L 2122-22 du CGCT ;
- Vu la délégation accordée à M. le Maire par délibération du Conseil municipal en date du 27/05/2020 ;
- Considérant l'obligation de présenter au Conseil municipal les décisions prises par le Maire en vertu de cette délégation ;

Le Conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, prend note des décisions suivantes :

Objet	Tiers	Montant Euros TTC	Date de l'engagement	Nature Pièce
Fourniture scolaire Ecole maternelle (porte clef, pendentif, laine)	10 Doigts	130,32	12/11/20	Fonctionnement
Fourniture garderie Activité créative	10 Doigts	201,6	03/11/20	Fonctionnement
Pose d'un interrupteur dans les toilettes 2eme étage à la Mairie	A2M	35	12/11/20	Fonctionnement
Remise en état de la vidéo protection place du marché FOUFRE	ADS	2990,84	26/10/20	Fonctionnement
Passage Consuel vidéoprotection LOTISSEMENT ST MONTEZE	ADS	240	11/12/20	Fonctionnement
Stock Gel hydroalcoolique, désinfectant de surface et lavette - Ecole	ADV	137,61	21/12/20	Fonctionnement
Contrôle technique bâtiment groupe scolaire	APAVE	2196	10/12/20	Investissement
Maitrise d'œuvre rénovation EGLISE	BET VIAL	5760	11/12/20	Investissement
Fourniture d'entretien dotation annuelle	BLANC	4993,32	10/12/20	Fonctionnement
36 Essuie main, 5 btes * 200 de lingette désinfectante et 18 litres savon	BLANC	649,68	06/11/20	Fonctionnement
24 rouleaux essuis main et 32 L savon liquide	BLANC	391,06	17/12/20	Fonctionnement
10 litres Produit lave-vaisselle école	BLANC	87,82	04/12/20	Fonctionnement
Mise en place d'un paratonnerre foudre sur le clocher de l'église	BODET	21727,2	18/12/20	Investissement
Vétérinaire bélier chemin du Garrége	BOLLIER REMI	130,4	19/10/20	Fonctionnement
Imprimante mairie suite FOUFRE	BUREAU	269,9	20/11/20	Investissement

	VALLEE			
Balayage mécanisé annuel voirie 2021	CARRASCO REGIS	8100	08/12/20	Fonctionnement
Décapage tags place du marché et stade	CARRASCO REGIS	1010	08/12/20	Fonctionnement
Honoraire estimation appartement la poste 1er étage	CHAMAND PHILIPPE	120	05/11/20	Investissement
Diverses réfections sur ouvrage assainissement	DAUMAS	3043,2	19/11/20	Fonctionnement
Alimentation électrique Tabac - Presse	ENEDIS	1302,48	29/10/20	Investissement
Alimentation électrique Boulangerie	ENEDIS	2771,71	29/10/20	Investissement
Raccordement électrique place du marché - route de Castillon	ENEDIS	3614,44	29/10/20	Investissement
Rondin bois - jardins d'enfants pour nouveau jeu	EURO NEGOCES	791,78	08/12/20	Investissement
Grillage jardins d'enfants	EURO NEGOCES	1733,68	18/12/20	Investissement
Isolation murs hangar place du marché	FAREL	895,37	20/10/20	Investissement
Gravier jardin d'enfants pour nouveau jeu	FAREL	478,44	08/12/20	Investissement
Peinture appartement 1ere étage la poste + panneau isolation	FAREL	2040,05	09/12/20	Investissement
Gouter de Noël Ecole	FOURSARL	356,8	08/12/20	Fonctionnement
Fourniture divers (pantalon, gant, huile, tête débroussailleuse, chaîne tronçonneuse)	GARCIA	276,9	12/11/20	Fonctionnement
Fourniture équipement débroussailleuse	GARCIA	129,5	12/11/20	Fonctionnement
Réparation débroussailleuse husqvana	GARCIA	543,97	11/12/20	Fonctionnement
Remise en main propre par un huissier Permis de construire n° 20R011	GILLIER	240,87	21/10/20	Fonctionnement
Fabrication d'un bac suite accrochage	GIRARD	1140	09/11/20	Fonctionnement
Modification barrière suite accident 1 tonne d'enrobé à froid	GIRARD	504	24/11/20	Fonctionnement
Remplacement des sirènes mairie suite foudre	GRAVIER	194,77	19/10/20	Fonctionnement
Mission OPC : partie VRD pour le groupe scolaire	HUBERT TECHNOLOGIE	647,33	27/11/20	Fonctionnement
	K2C	7920	15/10/20	Investissement
Panneau compostage	La VACHE NOIRE	458,4	15/10/20	Investissement
Fourniture administrative mairie	LACOSTE	103,49	16/11/20	Fonctionnement
Fauteuil mairie et dotation papier A4	LACOSTE	967,4	23/11/20	Investissement
Fourniture de bureau administratif	LACOSTE	258,32	23/11/20	Fonctionnement
Fourniture administrative mairie	LACOSTE	143	17/12/20	Fonctionnement
Mobilier bureau secrétariat général	LACOSTE	753,6	11/12/20	Fonctionnement
Armoire Accueil	LACOSTE	333,94	06/11/20	Investissement
Rénovation menuiserie hangar marché au cerise	LAVDEYRON	2229,81	30/10/20	Investissement
Bornage chemin des abeilles	LESENNE	1698	10/11/20	Investissement
Réparation épareuse	MICHEL EQUIPEMENT	182,18	19/10/20	Fonctionnement
Achat Cuisine et pose appartement la poste 1er étage	MOUG FATAH	2598,35	16/11/20	Investissement
Aménagement bureau policier	MOUG FATAH	6310,66	14/12/20	Investissement

municipal, secretariat général et adjoints				
Changement groupe de sécurité appartement 2eme étage la poste	MOUG FATAH	282	12/11/20	Fonctionnement
Contrôle du réseau assainissement chemin de la coopérative	MP3	786	06/11/20	Investissement
Contrôle des réseaux d'assainissement rue du four	MP3	666		Investissement
Transport scolaire du 30/11 au 20/12	NABAIS	864	27/11/20	Fonctionnement
Transport scolaire du 02/11 au 29/11	NABAIS	1332	11/12/20	Fonctionnement
Préparation versement donnes SIG au format SINP - groupe scolaire (enquête publique)	NATURALIA	660	08/12/20	Investissement
Diagnostic de platanes communs hybrides annuel	O N F	840	28/10/20	Fonctionnement
Consultation et suivi des prestations pour la mise à jour du schéma directeur eaux usées	OPUS	3360	02/11/20	Investissement
Assistance pour la finalisation des contrats des travaux des réseaux des eaux usées vers la step intercommunale	OPUS	840	03/11/20	Investissement
AMO : Consultation pour la révision du PLU et analyse des offres	OPUS	1680	02/11/20	Investissement
Aménagement chemin de la coopérative	OPUS	6000	10/12/20	Investissement
Viabilisation chemin des abeilles	OPUS	3360	10/12/20	Investissement
Aménagement place du marché avant-projet	OPUS	9108	18/12/20	Investissement
Aménagement place de la grand font	OPUS	6000	18/12/20	Investissement
Trousse voiture technique	PHARMACIE LESAGE	94,43	05/11/20	Fonctionnement
Fleurissement village automne	PONT ROMAIN	809,93	29/10/20	Fonctionnement
Sapin place du marché	PONT ROMAIN	352	20/11/20	Fonctionnement
Restauration du clocher de l'église suite foudre mission CSPS	PRECO	1872	14/10/20	Investissement
Accompagnement des agents et des élus à la continuité de leur activité pendant le 2eme confinement	PRECO	1860	03/11/20	Fonctionnement
Restauration du clocher de l'église suite foudre : mission de coordination	PRECO	1872	17/11/20	Investissement
Vêtement de travail agent technique	PROTEX	224,38	27/11/20	Fonctionnement
Déviations des lignes électriques sans modification de la boulangerie	RAVAUX	902,88	13/10/20	Investissement
120 litres de peinture de traçage pour le stade	RONAQUA	536,64	19/10/20	Fonctionnement
Contrat annuel 2020 Fourrière animale	SACPA	1988,3	12/11/20	Fonctionnement
Mise à jour du plan de sauvegarde	SARL RISCRISSES	1200	20/10/20	Investissement
Réparation poteaux incendie rue du Charron	SAUR	610,89	29/12/20	Fonctionnement
Location ordinateur portable enquête publique groupe scolaire	SOLUCEA	120	29/12/20	Fonctionnement
Câblage policier municipal + tablette adjoint suite foudre	SOLUCEA	692,56	12/10/20	Investissement
Installation photocopieur et carte réseau urbanisme suite foudre	SOLUCEA	158	27/11/20	Investissement
Câblage / raccordement réseau bibliothèque suite foudre	SOLUCEA	198	11/12/20	Investissement

Problème internet Ecole primaire	SOLUCEA	89	11/12/20	Fonctionnement
Pose et dépose illumination Noël 2020 Mairie	SPIE	5004,54	05/11/20	Fonctionnement
Pose et dépose illumination de Noël marché aux cerises	SPIE	3510	05/11/20	Fonctionnement
Mise en place d'une protection électrique pour illumination Noël	SPIE	191,94	14/12/20	Fonctionnement
Aménagement VRD chemin des abeilles	STB	34520	18/12/20	Investissement
Remplacement poteau incendie chemin de la grand combe	STB	2220	21/12/20	Fonctionnement
Maitrise d'œuvre rénovation église	TANGUY	18500	21/10/20	Investissement
Maitrise d'œuvre reconstruction du clocher suite foudre	TANGUY	5100	23/11/20	Investissement
Maitrise d'œuvre démolition ravaute	TANGUY	3264	07/12/20	Investissement
Dossier urbanisme permis d'aménager lotissement des abeilles	TANGUY	1200	10/12/20	Investissement
Faisabilité pour le réaménagement partiel de la mairie	TANGUY	2400	23/11/20	Investissement
Fourniture "Araignée jeux"	TECHNI PRO	5014,8	27/11/20	Investissement
Remise en état des jeux	TECHNI PRO	100,8	27/11/20	Fonctionnement
Remise en état du toit de la sacristie suite foudre	TONINO	4212	13/10/20	Investissement
Location tunnel de protection du 18/10/20 au 28/02/21	TONINO	2737,6	18/12/20	Fonctionnement
Vitrine extérieure murale stade	UGAP	198,6	11/12/20	Investissement
Matériel d'amarrage clocher foudre	ULMA	1920	23/11/20	Investissement
Impression autorisation environnementale groupe scolaire enquête publique	UZES COPIE	847,75	09/12/20	Investissement
Démolition maison ravaute	VILLARD	46176	07/12/20	Investissement
Fourniture de 2000 Masques covid	VITALIS	392	02/11/20	Fonctionnement
Analyse des demandes d'urbanisme pour préparer la procédure de révision de PLU	WURBA	1175,63	23/11/20	Investissement
		281877,86		

MODIFICATION DES STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PONT DU GARD

La loi du 27 décembre 2019, relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique a amené le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pont du Gard, au cours de sa séance du 30 novembre 2020, à procéder à la mise à jour de ses statuts, ainsi qu'il suit :

ARTICLE 5 : COMPETENCES

Modification du titre : **B - COMPETENCES OPTIONNELLES FACULTATIVES**

Suppression du titre : ~~C - COMPETENCES FACULTATIVES~~

Retrait de la mention :

- ~~Soutien à la formation musicale par la réalisation d'interventions en milieu scolaire, et/ou en structures d'accueil petite enfance et périscolaires dans le cadre d'un conventionnement avec la ou les associations partenaires du territoire~~

ARTICLE 19 : AUTRES DISPOSITIONS

Retrait de la mention :

- ~~Dans les domaines relevant de sa compétence, la Communauté de Communes du Pont du Gard est habilitée à assurer des prestations de service au sens des articles L5211-56 et L-5214-16-1 du Code Général des Collectivités dans les conditions prévues par ceux-ci.~~

Remplacé par la mention :

- La Communauté de Communes du Pont du Gard, peut dans le cadre des dispositions de l'article L.5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales et des règles de la commande publique, réaliser des prestations de services dès lors que ces prestations présentent un lien avec ses compétences statutaires et que les modalités administratives, techniques et financières en ont été préalablement validées par le Conseil Communautaire.

Retrait de la mention :

- ~~La Communauté de Communes du Pont du Gard est habilitée à coordonner les groupements de commandes conformément aux dispositions prévues par l'article 8 du Code des Marchés Publics.~~

Remplacé par la mention :

- La Communauté de Communes du Pont du Gard est autorisée à "mener tout ou partie de la procédure de passation ou de l'exécution d'un ou de plusieurs marchés publics" au nom et pour le compte de ses communes membres réunies en groupement de commandes. Et cela, même s'ils ne détiennent pas les compétences concernées, ou ne sont pas coordonnateur du groupement de commandes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, les Communes membres doivent se prononcer sur ces modifications dans un délai de trois mois.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal d'approuver ces modifications aux statuts afin de garantir leur mise à jour législative et réglementaire dans le cadre de la loi du 27 décembre 2019.

Approuvé à l'unanimité.

DEFENSE EXTERIEURE CONTRE L'INCENDIE

Les points d'eau incendie sont un élément essentiel de la cohérence et de l'efficacité de l'ensemble du dispositif de lutte contre l'incendie sur le territoire de la Commune.

Le service public de la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) est une compétence attribuée à la commune (article L2225-2 du C.G.C.T.) et est placé sous l'autorité du Maire.

Il appartient à la commune de choisir le mode de gestion le plus approprié à ses besoins et à sa capacité conformément au principe de libre administration des collectivités territoriales.

La collectivité compétente en matière de DECI peut faire appel à un tiers pour effectuer tout ou partie de ses missions (création des PEI - Points d'eau Incendie, opérations de maintenance, contrôles...) par le biais d'une prestation de service, conformément au code des marchés publics.

La Commune a confié la mission de contrôle de ses PEI à la Communauté de Communes du Pont du Gard.

Ce contrôle a été effectué sur 44 poteaux incendie le 17 novembre 2020.

Il consiste à la vérification du bon état de fonctionnement des ouvrages de défense incendie, du respect des règles d'implantation, d'installation et d'accessibilité, et de leur localisation permettant de les répertorier par le Service Départemental d'Incendie et de Secours du Gard afin d'assurer la Défense Extérieure Contre l'Incendie (DECI) des communes.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'approuver la liste des points d'eau incendie relevant du service public communal de défense extérieur contre l'incendie.

Approuvé à l'unanimité.

PARC NATUREL REGIONAL ATOUR DE L'UZEGE ET DU PONT DU GARD

- Vu le code général des collectivités territoriales,
- Vu le code de l'environnement et particulièrement ses articles L333-1 et suivants,
- Considérant que le territoire constitue un ensemble patrimonial et paysager remarquable, mais fragile et menacé et qu'en conséquence, un parc naturel régional représente une opportunité pour garantir sa préservation et optimiser sa valorisation ; et qu'en ce sens un PNR constitue un outil de développement local,

- Considérant que, de surcroît, l'étude d'opportunité et de faisabilité de création d'un parc naturel régional dont le territoire de l'Uzège-Pont du Gard est le cœur confirme l'éligibilité du territoire,
- Considérant que le projet a fait l'objet d'une large concertation pendant près de 10 ans,
- Considérant qu'à l'issue des travaux menés par le territoire pour obtenir un consensus sur les modalités de mise en œuvre d'un parc naturel régional, les statuts de l'association ont été élaborés,
- Considérant lesdits statuts,
- Considérant que pour adhérer à cette association en qualité de commune membre, la commune doit s'acquitter d'une cotisation de 0.50 € par habitant.

Il est proposé au Conseil Municipal de :

- Valider les statuts de l'association de préfiguration du parc naturel régional
- Désigner Monsieur Olivier SAUZET comme membre représentant titulaire du PETR et Madame Françoise RALLET comme membre représentant suppléant du PETR au sein de cette nouvelle association
- Cotiser à hauteur de 0.50 € à l'association de préfiguration du PNR
- Autoriser le Maire à signer les conventions de partenariat avec l'association et à inscrire les diverses écritures au budget

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

POSTE DE TRANSFORMATION DE COURANT ELECTRIQUE « GARREGE »

Afin d'assurer une meilleure desserte de courant électrique dans le secteur du Garrège, ENEDIS est amené à remplacer le poste de transformation existant par un poste plus performant.

L'installation de ce poste devant être réalisée sur une parcelle dont est propriétaire la Commune, il convient de concéder à ENEDIS, des droits d'occupation d'une surface de 20 m² sur la parcelle cadastrée ZA 0227, et de faire passer toutes les canalisations électriques nécessaires.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'accepter la concession à ENEDIS des droits d'occupation d'une surface de 20 m² sur la parcelle cadastrée ZA 0227, et de faire passer toutes les canalisations électriques nécessaires,
- De l'autoriser à signer les conventions à intervenir.

Approuvé à l'unanimité.

INTERVENTIONS EN MUSIQUE EN MILIEU SCOLAIRE

La Communauté de Communes du Pont du Gard a mis fin, le 31 décembre 2020, au partenariat qui la liait avec l'association « Ecole de Musique Intercommunale du Pont du Gard, dans le cadre de la mise en œuvre des interventions musicales en milieu scolaire pour les Communes du territoire.

Eu égard au caractère d'intérêt général à l'éducation musicale en milieu scolaire (maternelle et élémentaire) qui est reconnu à la mise en œuvre de ce projet éducatif, la Commune souhaite conventionner directement avec l'association pour pérenniser ces actions pour les 6 mois restants de la présente année scolaire.

La contribution financière de la Commune pour cette période s'élève à 3.980,00 €.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- D'accepter le principe du maintien de ce projet éducatif pour la fin de la présente année scolaire,
- D'attribuer à l'association une subvention exceptionnelle de 3.980,00 € pour les missions qui lui seront confiées.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Daniel MOINE – Abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

AMORTISSEMENT COMPTABLE DES LOCAUX COMMERCIAUX

Vu l'article L2321-2, 27° du code général des collectivités territoriales,

Vu l'article R 2321-1 du code général des collectivités territoriales,

Il est rappelé que les communes sont tenues d'amortir.

L'amortissement est une technique comptable qui permet, chaque année, de constater forfaitairement la dépréciation des biens et de dégager des ressources destinées à les renouveler.

Ce procédé permet donc de faire apparaître à l'actif du bilan la valeur réelle des immobilisations et d'étaler dans le temps la charge relative à leur remplacement.

S'agissant du calcul des dotations aux amortissements, il est précisé que :

- la base est le coût d'acquisition ou de réalisation de l'immobilisation ;
- la méthode retenue est la méthode linéaire ;
- la durée est fixée par l'assemblée délibérante.

Le coût de revient des locaux commerciaux étant d'environ 600.000 €, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter une durée d'amortissement de 22 ans.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

MANDATEMENT DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Jusqu'à l'adoption du budget, ou jusqu'au 31 mars, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, afin d'honorer les délais réglementaires de paiement, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Pour mémoire, le montant budgétisé des dépenses d'investissement 2020 (- dette) au budget principal, et aux budgets annexes de l'assainissement et des locaux commerciaux est de :

- Budget principal = 4.373.840,00 €
- Budget annexe de l'assainissement = 3.517.934,00 €
- Budget annexe des locaux commerciaux = 709.902,00 €.

Conformément aux textes applicables, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal :

- De faire application de l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales à hauteur de :
 - o 1.093.460 € (< 25% x 4.373.840,00 €) pour le budget principal de la Commune
 - o 879.483,50 € (< 25% x 3.517.934,00 €) pour le budget annexe de l'assainissement
 - o 177.475,50 € (< 25% x 709.902,00 €) pour le budget annexe des locaux commerciaux.
- De l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite des montants visés à l'alinéa précédent avant le vote du budget 2021.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

GRUPE SCOLAIRE – PROJET « PRO »

La phase « PROJET » du groupe scolaire a été élaborée par le cabinet d'architecture Tessier Portal, et remise le 6 janvier 2021.

Ce dossier fait l'objet des réserves suivantes :

- Absence des remarques du bureau de contrôle en phase APD.
- Absence de protections collectives en toiture.
- Modifications du réseau pluvial par rapport au dossier d'autorisation environnementale.

Monsieur le Maire demande au conseil municipal :

- D'approuver ce « PROJET »,
- De retenir les réserves suivantes :
 - o Faire mention des remarques du bureau de contrôle en phase « APD »,
 - o Ajouter les protections collectives en toiture,
 - o Supprimer les modifications apportées au réseau pluvial.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

DETR 2021 GROUPE SCOLAIRE

Les retards apportés au démarrage de la construction du groupe scolaire ont amenés les services préfectoraux à ne pas donner suite aux précédents dossiers de demande de subvention de la Commune au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR).

Cependant, compte-tenu de l'avancement de ce projet, il convient de solliciter la participation de l'Etat au titre de la DETR 2021.

Le coût global de cet important projet communal (Etudes, aménagements et construction) est d'environ 4.000.000 €.

Le secrétaire général de la Préfecture a confirmé à la Commune l'assurance du co-financement du projet au taux le plus élevé au titre de la DETR (50%) pour compenser les surcoûts de l'étude hydraulique.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- De solliciter la participation financière de l'Etat au titre de la DETR 2021 dans le cadre du projet de groupe scolaire,
- De l'autoriser à constituer et déposer le dossier de demande de subvention.

Approuvé à l'unanimité.

FINANCEMENT DE LA REGION OCCITANIE AUX PROJETS D'AMENAGEMENTS URBAINS

La Région Occitanie accompagne les Communes de moins de 3.000 habitants dans leurs projets d'aménagements urbains et paysagers des espaces publics, de requalification des centres anciens et des centres villes, d'aménagements qualitatifs des entrées de bourgs et de cheminements doux ou piétons.

A ce titre, le projet d'aménagement du Site de la Romaine peut bénéficier d'une aide de la Région.

Monsieur le Maire propose donc au conseil municipal :

- de solliciter l'aide de la Région Occitanie dans le cadre de ce dispositif
- de lui donner délégation pour signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Approuvé à l'unanimité.

ECHANGE COMMUNE - TOURNIGANT

Il a été constaté que, lors du goudronnage de l'Impasse des Carbonnières, les bornes, délimitant la propriété de Monsieur Didier TOURNIGANT à l'angle avec le Chemin des Carbonnières, ont été ensevelies, et sa propriété a été empiétée par l'emprise de la voie.

Pour remédier à cette situation, la Commune a fait procéder à ses frais à l'établissement du document d'état des lieux par un géomètre, et il a été convenu de procéder à un échange parcellaire.

Ainsi, la Commune cède 11 m² en bordure du Chemin des Carbonnières, et Monsieur TOURNIGANT cède 11 m² à l'angle du Chemin des Carbonnières et de l'Impasse des Carbonnières.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter le principe de cet échange entre la Commune et Monsieur TOURNIGANT,
- de l'autoriser à signer l'acte d'échange à intervenir.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (abstention de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

VENTE D'UNE PARCELLE COMMUNALE

Madame Anne DERUAZ a sollicité la Commune pour faire l'acquisition d'une bande de terrain, non constructible, d'une surface de 549m², à détacher de la parcelle communale cadastrée A 2530, quartier de Coste Belle, jouxtant sa propriété.

Un avis favorable a été émis à cette transaction moyennant un prix de vente de 17 € le m², les frais de géomètre et d'acte notarié restant à la charge de l'acquéreur.

Ces conditions ont été acceptées par le demandeur.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- d'accepter cette vente aux conditions évoquées,
- de l'autoriser à signer l'acte de vente à intervenir.

Approuvé à la majorité des membres présents et représentés (vote contre de Fabrice ALARCON, Sybil LABROUVE et Laurent MILESI).

INFORMATIONS DIVERSES

VIE MUNICIPALE

- la mise en place d'un service pour la desserte du quartier du gardon par la région OCCITANIE pour les enfants se rendant au collège de Remoulins depuis le 4 janvier 2021.
- Nous avons reçu une subvention du SMEG de 5964 € en date du 21 décembre 2020 concernant la rénovation de l'éclairage public.
- Nous avons reçu une lettre de remerciement de la ligue contre le cancer.

PROJET GROUPE SCOLAIRE

- L'enquête publique concernant l'autorisation environnementale devrait débuter en février.

PROJET BATIMENTS COMMERCIAUX

- L'étude concernant le projet d'aménagement de la place est terminée
- Le tribunal administratif a pris acte du désistement de Monsieur Bruguière en date du 8 décembre 2020

URBANISME

- Les travaux d'aménagement du lotissement des abeilles sont terminés

PROJET STEP

- L'analyse des offres concernant le réseau de transfert est terminée; la notification aux entreprises retenues est en cours.
- La préfecture par arrêté en date du 1 décembre 2020 nous a notifié une subvention d'investissement de 410 000 € pour la réalisation du réseau de transfert.

BATIMENTS COMMUNAUX

- La réparation du clocher devrait être terminée avant le printemps
- La rénovation de l'appartement du premier étage de la poste est terminée.

CONSEIL MUNICIPAL

- La prochaine réunion du conseil municipal se tiendra le JEUDI 11 FEVRIER 2021, à 18h30.

Le Maire,
Olivier SAUZET.

